

Airport Carbon Accreditation

Engagement de la direction

Dans un contexte international où l'urgence climatique devient de plus en plus une évidence, **l'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne** a décidé d'adopter une démarche volontariste en inscrivant l'évaluation et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans ses objectifs à long terme.

Au sein de cette démarche, une première étape consiste à mesurer l'empreinte CO₂ des activités de l'aéroport sur le périmètre « *Scope 1 & 2* » du *GHG protocol*, afin d'identifier les postes les plus émissifs et les actions les plus adéquates pour maîtriser ces émissions. Cette démarche permet aussi de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux environnementaux de la gestion aéroportuaire.

Afin de certifier cette étape de sa stratégie de développement durable, l'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne a par ailleurs choisi de soumettre cette mesure à l'Airport Carbon Accreditation (ACA) de niveau 2. Ce niveau nous engage à une réduction obligatoire année après année de nos émissions carbonées émises lors de nos consommations, notamment d'électricité, de gaz et de carburant, pouvant ainsi impacter le réchauffement climatique. En effet, ce programme, développé par l'ACI-Europe et ACI ASIA-PACIFIC, a été mis en place spécialement pour les aéroports cherchant à mieux gérer leurs émissions de carbone et à devenir plus efficaces. Cette certification évalue et reconnaît les efforts entrepris par les aéroports afin de réduire leurs émissions en gaz à effet de serre et exige une vérification des effets obtenus par un tiers indépendant.

Cette nouvelle démarche vient en complément de notre engagement en faveur de la biodiversité au travers de notre partenariat pour la sixième année consécutive avec l'association « Aéro Biodiversité » ; sur les 200 hectares de notre plateforme des actions sont ainsi menées autour de la préservation de la flore et de la faune, avec des visites de terrain ou des installations favorisant la nidification, permettent d'évaluer et valoriser la biodiversité et de développer les bonnes pratiques, tout en prenant en compte les contraintes de la sécurité aérienne.

L'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne s'engage donc, au sein d'une démarche de développement durable de long terme, à **mesurer les émissions de CO₂ liées à ses activités opérationnelles (scope 1 & 2 du GHG protocol)** sur l'année 2019 afin de cartographier de manière précise et robuste les « hotspots » d'émissions, **d'identifier et d'engager les actions prioritaires à mener dans le cadre d'une amélioration continue de sa performance environnementale.**

Fait à Nespouls, le 04/11/2021


Olivier MOULIS
Directeur de la régie personnalisée